

09.12.2008 - 14:09 Uhr

La crise financière se fait sentir sur le marché de l'emploi - Des mesures sont nécessaires pour empêcher une nouvelle hausse du chômage

Bern (ots) -

Les effets de la dégradation de la conjoncture se font désormais sentir, depuis le mois de novembre, sur le marché suisse de l'emploi. Le nombre des personnes qui se retrouvent au chômage pour des raisons conjoncturelles a augmenté de près de 3000 personnes. Avec les facteurs saisonniers (entre autres : baisse de l'activité dans la construction durant la saison froide), le nombre de chômeuses et chômeurs a augmenté de plus de 7000 personnes.

La main-d'oeuvre proportionnellement la plus touchée par cette hausse conjoncturelle du chômage se trouve dans l'industrie (près de 1300 personnes dans l'industrie des métaux, des machines et électrique, etc.), ainsi que dans la construction (près de 700 personnes). S'y ajoute environ 1700 personnes chômeurs et chômeuses supplémentaires dans le secteur du travail temporaire.

Les perspectives de l'économie suisse sont sombres. Pour que le chômage ne continue pas à augmenter, des mesures ad hoc doivent être prises, à savoir :

- les entreprises qui ont des problèmes de débouchés doivent introduire le chômage partiel au lieu de supprimer des emplois ;
- la Banque nationale suisse doit baisser encore plus ses taux d'intérêt ;
- étant en très bonne santé, les banques Raiffeisen et cantonales doivent soutenir l'économie suisse en baissant leurs taux hypothécaires et en octroyant des crédits aux entreprises ;
- la Confédération et les communes doivent accélérer la concrétisation de projets déjà planifiés ;
- la Confédération et les cantons doivent renforcer le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus en augmentant les allocations familiales et les réductions des primes des caisses-maladie.

Contact:

Daniel Lampart (031 / 377 01 16 et 079 / 205 69 11), économiste en chef de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100574878> abgerufen werden.